



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 21505

Numéro SIREN : 383 609 120

Nom ou dénomination : A.C.L.A.

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2017 sous le numéro de dépôt 32082



1703212101

DATE DEPOT : 2017-03-28

NUMERO DE DEPOT : 2017R032082

N° GESTION : 2004B21505

N° SIREN : 383609120

DENOMINATION : A.C.L.A.

ADRESSE : 46 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2017/03/27

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

GÉRARD RAYMOND

*Expert Comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes*

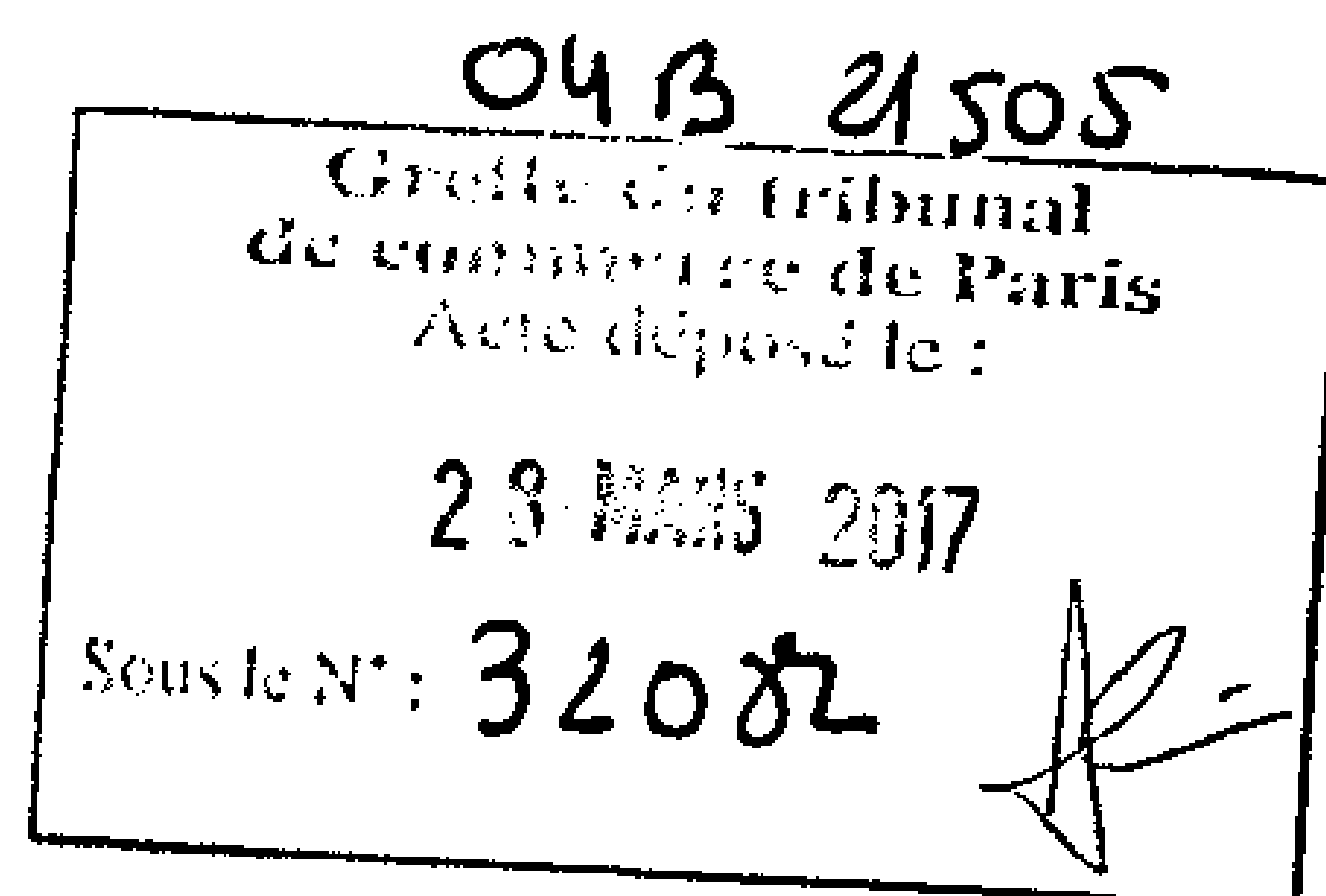
12, AVENUE DE MONTESPAN, 75116 PARIS

TÉL. : 01 47 04 54 14

TÉLÉCOPIE : 01 47 04 55 14

scgr @ scgr.fr

R I du 27.03.2017



EURL ACLA

46, avenue de la Bourdonnais

75007 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

ACLA

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

(quatrième décision de l'Associé unique en date du 5 avril 2017)

A

GÉRARD RAYMOND

*Expert Comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes*

12, AVENUE DE MONTESPAN, 75116 PARIS

TÉL. : 01 47 04 54 14

TÉLÉCOPIE : 01 47 04 55 14

scgr @ scgr.fr

EURL ACLA

46, avenue de la Bourdonnais
75007 PARIS

Paris, le 27 mars 2017

A l'Associé,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation que vous m'avez confiée, le 22 mars 2017, et en application des dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux en conformité avec la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Elle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les états financiers au 31 décembre 2016, date de clôture du dernier exercice.

A cette date, le montant des capitaux propres s'établit à 152 705,13€ ,7 622,45 € de capital social, 762 ,25 € de réserve légale et 144 320,43 € de résultat net de l'exercice 2016.

X

Les comptes au 31 décembre 2016 seront soumis à l'approbation de l'Associé unique, le 5 avril 2017 (première décision) La seconde décision de l'Associé unique prévoit la distribution de l'intégralité du bénéfice net comptable de l'exercice 2016.

A l'issue de ces deux décisions de l'associé unique, le montant des capitaux propres sera au moins égal au montant du capital social de 7 622,45 €.

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Gérard RAYMOND



Expert Comptable

Commissaire aux Comptes